

Quelle place pour les familles dans le système éducatif. ?

Intervention de Marcel FRESSE

Après avoir rappelé que sur les questions de principe en matière d'éducation , il y avait identité d'analyse avec les propos introductifs de Mme NERAULT, Présidente de l'UDAF, Marcel FRESSE signale qu'il reviendra en fin d'intervention sur le concept d'autorité au sein de la Famille tel que décrit par M. GUIEZE.

Il ne peut être procédé ce soir à l'analyse du système éducatif ; par contre la place des familles dans celui-ci sera d'abord abordée sous l'angle du vécu des familles car, à notre sens, c'est le seul qui puisse illustrer les modalités et la dimension de leur place au sein du système éducatif. Nous aborderons ensuite la traduction de cette intervention dans les textes législatifs et réglementaires et nous terminerons en indiquant la position de l'UNAF au regard d'une actualité abondante et dispersée.

Alors Quel champ d'intervention et avec quels partenaires les familles peuvent intervenir dans le système éducatif ?

1 – Par rapport au vécu des familles

Evoquons d'abord ce qui est très (trop) souvent évoqué dans les médias : la démission des familles, les familles incompetentes pour intervenir dans l'école , celles que l'on ne voit jamais à l'école ; certes cela existe , mais dans quelles proportions, dans quel contexte ? A t on recherché les raisons de cet éloignement ? Sur quel soutien peuvent elles compter ? N'y a t –il pas un report sur les enfants de leur propres difficultés avec l'école ? Existe-t –il en FRANCE comme on le constate au Canada un lieu de dialogue pour les familles à l'Ecole ?

1-1 En règle générale il y a un dialogue entre les familles , les enseignants et le personnel éducatif ; ce dialogue n'est pas forcément institutionnel mais il existe Il suffit d'observer ce qui se passe à l'entrée des écoles ou à l'occasion des manifestations organisées dans l'école.

1-2 Les familles ont des projets pour l'école : chaque fois qu'elles sont sollicitées sur les attentes ou les besoins des familles ou des enfants, les propositions existent, elles doivent être analysées et prises en compte.

1-3 Les familles souhaitent participer à l'animation de l'école que ce soit à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur de l'école . A ce sujet on peut regretter que l'application d'une réglementation de plus en plus stricte limite ces possibilités. C'est dommage pour tous.

1-4 Le statut d'association complémentaire de l'école permet aussi aux associations familiales de travailler au sein de l'école : parler au sein de l'école d'éducation familiale, de comportement du jeune consommateur , d'environnement ou mode de vie dans un logement n'est sans doute pas inutile pour les enfants.

1-5 Les écoles qui prévoient, dans leurs statuts et dans leur projet pédagogique, un rôle de co-animation sur les aspects péri-scolaires pour les parents, apportent une contribution positive à l'école : mieux utiliser les équipements, faire fonctionner les structures scolaires hors du temps scolaire, engager un dialogue quasi permanent avec les équipes pédagogiques,

permettre à des expériences de se dérouler sans à priori de principe constituent une preuve de plus de l'intérêt de cette démarche.

1-6 On ne saurait mieux l'illustrer qu'en évoquant le succès des Maisons Familiales Rurales : voilà des établissements longtemps considérés comme accueillant des jeunes en difficulté scolaire et qui peuvent faire état d'un taux de succès aux examens puis d'entrée dans la vie professionnelle assez flatteur. C'est sans doute grâce au travail en commun familles/équipe pédagogique qu'on le doit. Mais aussi grâce à une formation professionnelle alternée y compris dans un milieu familial.

1-7 Pour terminer sur ce point il faut évoquer aussi les contrats éducatifs locaux ; ces contrats associent l'école, les municipalités et les nombreuses associations qu'elles soient sportives, culturelles, environnementales ou sociales. Il semble que ces structures ont quelques difficultés de pérennisation pour des raisons notamment financières. Quel dommage !! Il s'agit pourtant d'une voie porteuse d'avenir.

2- PAR RAPPORT LA LEGISLATION ET A LA REGLEMENTATION

Je n'ai aucune intention de revenir sur les dernières dispositions législatives qui ont provoqué, on le sait, des débats passionnés mais au sein duquel les familles sont assez peu entendues.

Nous sommes d'accord avec Madame l'Inspectrice d'Académie pour noter les avancées de la Loi de 1989 et sur la présence des parents au sein des Conseils d'Ecole, des Conseils d'Administration et du C D E N ; ils sont aussi présents au Conseil Supérieur d'Education ; pourtant, il faut reconnaître que l'écoute de leurs propositions est encore très réduite au regard de celle des enseignants et des équipes pédagogiques.

Je voudrais aussi souligner trois points qui concernent les familles directement :

- Le Rapport THELOT qui prévoyait la participation des parents à l'équipe pédagogique des écoles, collèges ou lycées, et dont l'UNAF a souligné les avancées positives.
- La Loi FILLON qui n'a pas retenu cette proposition ce qui a conduit l'UNAF à s'abstenir au C.S.E.
- Depuis septembre dernier, le nouveau Ministre de l'Education, M. DE ROBIEN a annoncé la création d'un groupe de travail sur le rôle des parents, nous attendons avec intérêt le début de ces travaux au sein duquel nous souhaitons être associés ;
- La Loi sur le Handicap de janvier dernier qui a prévu explicitement la participation des parents dans l'intégration des handicapés en milieu scolaire ordinaire.

C'est un progrès important mais la publication des décrets tarde car outre la question des AVS, la formation des enseignants, et l'aménagement des structures scolaires, l'organisation et la coordination des divers intervenants fait l'objet d'après discussions.

A ce stade il faut aussi parler des diverses dispositions relatives à l'assiduité scolaire.

Soulignons que celles-ci ont été élaborées à la suite de divers projets portant sur la suppression des Prestations Familiales aux familles dont les enfants décrochaient de l'école. Elles prévoient tout un processus de concertation et de conciliation entre l'école, la municipalité, l'inspection académique, les parents pour en cas d'échec aller jusqu'au Tribunal d'Instance qui peut infliger une amende à la famille.

L'UNAF a participé aussi, avec d'autres dont les représentants des parents d'élèves, à l'élaboration de ces fiches de propositions d'actions qui vont être largement diffusées sous peu.

Ce que l'on peut regretter c'est que ce dispositif ne soit opérationnel que dans un département sur trois alors que les modalités sont fixées depuis près de deux ans.

Enfin on ne peut clore ce point sans regretter une nouvelle fois l'absence d'obligation de consultation de la famille sur la question essentielle de l'orientation scolaire :

Nous persistons à demander que chaque orientation puisse faire l'objet d'un entretien avec les parents de telle sorte que l'on sorte enfin pour certains jeunes de cet item SELECTION PAR L'ECHEC.

On ne peut se contenter de Normalité en matière d'orientation ; il faut prendre en compte les besoins et des attentes de l'enfant et dialoguer avec les familles. .

3 – PAR RAPPORT A L'ACTUALITE

Les derniers événements que l'on appelle improprement le Malaise des banlieues a donné lieu a diverses initiatives parlementaires et ministérielles .

Elles vont de la mise sous tutelle des aides sociales municipales ou des allocations familiales, à des restrictions diverses en matière de droits sociaux ou à la volonté de restaurer l'autorité des familles .

Nous ne reviendrons pas sur le détail de ces propositions.

Nous souhaitons cependant rappeler les positions constantes de l'UNAF.

- Ce n'est pas en réduisant les ressources financières des familles fragilisées que l'on apportera des solutions leur permettant une réinsertion sociale et aussi professionnelle. NE PAS AJOUTER DU MALHEUR AU MALHEUR, tel était le titre du dernier communiqué de presse de l'UNAF.

- Depuis 1999 existe ce que l'on appelle les réseaux de parentalité ils ont montré leur efficacité ; Ne faudrait-il pas en accroître leurs moyens à destination particulièrement de ces quartiers sensibles et s'assurer que ces réseaux sont au plus près des besoins des familles ? Cette demande correspond aussi à la protestation des associations qui se voient régulièrement amputées de moyens financiers.

- Les UDAF gèrent dans la plupart des départements des Services de Tutelles aux prestations sociales et familiales ; pourquoi ne pas leur confier la tutelle éventuelle des aides des collectivités locales ? Les maires disposent-ils des moyens et des compétences en la matière ?

La Loi BORLOO a prévu la mise en place de contrats de réussite éducative ; il s'agit sans doute d'une mesure essentielle car c'est par une nouvelle approche de l'éducation, une formation professionnelle efficiente mais aussi des conditions adaptées de logement et d'accès aux services publics que l'intégration est possible .rendant ainsi plus crédible la notion d'ascenseur social.

A propos de l'autorité des familles et de leur responsabilité , nous ne pouvons qu'être d'accord sur l'affirmation selon laquelle l'enfant construit ses repères par rapport aux limites

fixées par la familles, notamment dans sa petite enfance ; Par contre nous considérons que toute mesure de contrainte qui ne sera pas accompagnée par un soutien et un accompagnement à ces familles fragilisées risque de stigmatiser leur carence et de les enfermer dans leur souffrance et leur marginalisation.

CONCLUSION

L'école, avec les parents et les familles, doit être un lieu d'acquisition des connaissances de base, un champ d'exercice de l'égalité des chances, un espace de constitution et de consolidation du lien social

L'école, là où des professionnels compétents exercent un métier difficile, doit rester ouverte, créatrice, fédératrice des énergies, elle doit rassembler ceux qui, porteurs de l'avenir, nourrissent les espoirs et les ambitions de notre Société.